

« Forum art culture création », 2ème session – Genève, 3-4 octobre 2008

PRÉSENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE L'ATELIER SUR LA GOUVERNANCE CULTURELLE

(Seule la présentation orale fait foi)

Sommaire :

Introduction

- 1) Les Communes, la Ville de Genève et le canton
 - 2) Le rôle du canton de Genève
 - 3) La gouvernance de la culture au niveau transfrontalier
- Conclusions de l'atelier

INTRODUCTION (Jorge Gajardo Muñoz)

Notre atelier s'est réuni à cinq reprises, entre le 13 mars 2008 et le 15 septembre 2008, au Théâtre du Loup (Genève), au Théâtre de Carouge Atelier de Genève (Carouge), au Théâtre Forum Meyrin (GE), et au Centre d'activités communales L'Arande, à Saint-Julien-en-Genevois (F), et au Théâtre Le Galpon (Genève).

Nous avons traité du thème de la gouvernance en matière culturelle, un sujet qui nous a un peu dépassé, il faut bien le dire. Notre idée était de travailler sur les interactions entre les différents acteurs de la politique culturelle au niveau genevois et régional : les artistes, ici organisés dans le RAAC, le canton, les communes ou les organes comme le Comité régional franco-genevois ou le Groupe de concertation culturelle de l'association des communes. Nos cinq séances, pourtant mûrement préparées, n'auront pas suffi à faire le tour du sujet.

Nous avons surtout travaillé sur les rapports entre les communes entre elles, sur le canton et ses relations avec les communes et la région. Nous avons planché sur les moyens à mettre en oeuvre pour que la culture ait une vraie place dans le débat politique public, et pas seulement dans la presse par effets d'annonce, et pour que sa gestion par les pouvoirs publics gagne en transparence.

À chaque séance nous nous sommes intéressés aux canaux de consultation et de concertation entre les pouvoirs publics et les artistes. C'était sans doute un peu candide de notre part. Si ces canaux existaient formellement, cela se saurait, n'est-ce pas ? Par contre, cette candeur nous a permis de faire passer l'idée et même d'ouvrir quelques portes.

Les exposés que nous allons vous présenter représentent donc un état de la réflexion sur la gouvernance. Il serait judicieux de poursuivre ce travail sur certains sujets dans la suite du processus du Forum. L'un des sujets à développer à l'avenir est donc celui de l'organisation des artistes en tant que partenaires sociaux des pouvoirs publics. Faut-il rester dans un cadre informel et se mobiliser seulement en cas de crise, ou s'engager dans une sorte de « paix du travail » en matière culturelle ? Dit comme ça, on hésite. Quoiqu'il en soit, notre tâche a consisté à réfléchir aux moyens de favoriser la transparence, la consultation et la participation dans les politiques culturelles mises en oeuvre par les pouvoirs publics, parce que des anomalies de gouvernance s'étaient produites ces dernières années dans la chaîne des décisions. Or, c'était peut-être parce qu'on avait pas demandé l'avis des artistes.

En passant, j'aimerais juste faire une remarque au sujet des réactions qu'a provoqué hier soir la proposition, je

veux dire la piste, d'un observatoire des politiques culturelles dont le travail serait basé sur les données statistiques. L'idée était un peu osée, c'est vrai, mais le principe était juste : celui du droit des praticiens de la culture au savoir (ce point est important pour nous, parce que le savoir a un rapport avec le pouvoir et le pouvoir est étroitement lié à la gouvernance). C'est pourquoi, les artistes organisés ne doivent pas se priver de poser des problématiques, des hypothèses, de proposer des études, de lancer des mandats de recherche ponctuels sur des sujets précis. Les chiffres en soi sont un matériau brut. Ils prennent du sens en fonction des questions auxquelles on les soumet.

Quelqu'un à dit hier soir que le bassin de population de la culture à Genève est bien plus grand que le canton lui-même, ce qui expliquerait que les salles sont pleines. Ça demande vérification et la mobilité des publics c'est un beau sujet de recherche. L'emploi dans les domaine culturel, les salaires sont d'autres sujets qui pourraient être suivis par exemple, par l'Office cantonal de la statistique. Quant à nous, encore une fois rien ne nous empêche de demander à des spécialistes de tel ou tel domaine de nous aider, comme nous l'avons fait en convoquant des sociologues et un politologue.

Quelques mots sur la participation : L'atelier sur la gouvernance a surtout réuni des directeurs d'institutions, des responsables de services culturels du canton, de la Ville de Genève et de communes. Il y avait aussi des militants de plusieurs formations politiques, dont des élus. Clairement, si on continue à travailler sur ce sujet, il faudra que les artistes soient plus nombreux. Sans eux, le travail ne sera jamais complet. Ils nous ont manqué surtout pour creuser franchement les rapports quotidiens des artistes et des subventionneurs. À propos de manque, je relève un fait cocasse : la Ville de Genève n'est pas venue à Meyrin quand nous avons parlé du canton, et ce dernier a manqué le bus quand nous sommes allés parler de l'agglomération. C'était un hasard, certes, mais ils nous ont manqué.

Nous disions, un état de la réflexion. Parmi les pistes qui vont vous être présentées maintenant, certaines sont très concrètes et pourraient même être mises en oeuvre rapidement ; d'autres impliquent davantage de temps. Ces réflexions et pistes concernent l'organisation de la vie culturelle depuis la perspective des communes (présentées par Didier Schnorhk), le rôle du canton (présentées par Florence Chappuis), et le volet culturel du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise (présentées par Jorge Gajardo Muñoz). On terminera par quelques mots de conclusion.

1) LES COMMUNES, LA VILLE DE GENÈVE ET L'ÉTAT (Didier Schnorhk)

La séance de notre Atelier consacrée aux Communes s'est déroulée le 21 avril au Théâtre de Carouge, haut lieu symbolique des conflits entre communes et Ville de Genève.

Nos discussions ont porté sur les rôles respectifs des communes, de la Ville et de l'Etat. Elles sont à placer dans un contexte général qui demande quelques explications.

Lors de notre séance d'hier soir, nous avons pu mesurer le poids relatif de la Ville et de l'Etat en matière de budgets culturels. Il manquait à ces tableaux le troisième partenaire de l'équation institutionnelle régionale, les communes. Même s'il est difficile de trouver et de comparer les chiffres des communes on peut se risquer à articuler quelques données simples

DIAPO 1

On voit ici, que depuis les années 60, la proportion de la population genevoise vivant en dehors de la Ville de Genève a progressivement dépassé celle y vivant. Ce mouvement s'accroît chaque année. Pourtant, la majeure partie des activités culturelles de notre région se déroule encore sur le territoire de la Ville de Genève.

DIAPO 2

On voit ici quelques proportions (ce sont des pourcentages relatifs) entre trois entités : la Ville de Genève, les 12 communes les plus peuplées du Canton et les 32 autres communes moins peuplées. La première colonne illustre les populations respectives, la seconde les montants des recettes communales, la troisième tente de mettre en évidence les budgets consacrés à la culture, mais je ne suis sûr de rien : il s'agit là d'estimations...

Même si la Ville restera encore pour longtemps le principal acteur culturel, il est en tous cas certain que de plus en plus de communes du Canton, principalement les plus peuplées, se sont dotées ou se dotent d'une politique culturelle dont l'importance va croissant : on peut citer notamment Meyrin, Carouge, Vernier, Onex, Lancy ou Plan-les-Ouates.

Même s'il est encore très rare – trop rare – de voir des communes collaborer dans la réalisation de projets importants, cela commence à se faire ici ou là (à l'image du Festival Hip-Hop Commune-ikation, qui rassemble les forces de Carouge, Plan-les-Ouates, Onex, Lancy, Bardonnex, Perly et Confignon autour d'un projet très innovant et très ciblé).

Les communes en un mot acquièrent petit à petit une autonomie et une indépendance culturelle qui en font des partenaires incontournables. On aurait donc tort de les écarter de tout débat sur la gouvernance culturelle.

Partant de ce constat l'atelier s'est posé trois questions volontairement provocatrices :

DIAPO 3

1. La Ville de Genève doit-elle soutenir l'action culturelle des autres communes genevoises ?
2. Le Canton de Genève doit-il soutenir l'action culturelle des Communes ?
3. Les communes genevoises doivent-elles limiter leur effort culturel à leurs propres frontières ?

La première question, en inversant les termes des revendications habituelles, témoigne de cette réalité aperçue en chiffres tout à l'heure : certaines communes mènent une action culturelle régulière sur leur territoire, développent des stratégies à plus long terme, souvent ambitieuses. Certaines même investissent dans des infrastructures importantes. Ce faisant, ces communes deviennent pour la Ville de Genève, des partenaires de dialogue et d'échanges sur un plan d'égalité. Elles pourraient donc prétendre à une aide spécifique.

C'est en tous cas leur revendication et on doit en reconnaître la légitimité. Ces communes considèrent qu'il est de leur devoir de développer une offre culturelle à l'intention de leur population. Une population qui, parce qu'elle bénéficie directement de l'offre en question, adhèrera ensuite plus facilement aux grands projets qui dépassent alors le simple espace communal.

On doit tenir compte de cette situation (le désir d'autonomie et de reconnaissance des communes) au moment d'encourager les concertations entre communes en matière culturelle. Reconnaître la légitimité de chacun vis-à-vis de ses administrés, se respecter, travailler ensemble plutôt que chacun pour soi, sont les clés d'une confiance à rétablir. Une confiance qui a cruellement fait défaut lors de la crise du Théâtre de Carouge et dont l'absence n'a pas fait du bien au projet de la Maison de la danse à Lancy.

Le seul lieu de concertation et d'échanges où cette confiance peut s'établir entre les communes et la Ville est aujourd'hui le Groupe de concertation culturelle.

DIAPO 3

Cette instance, née sur les cendres de la Conférence culturelle, semble être, au dire de ses membres, un lieu de dialogue où souffle un nouvel état d'esprit. On ne peut que s'en réjouir, et espérer que la Ville de Genève et les communes trouvent là le lieu où chacun pourrait s'associer aux initiatives culturelles des autres. Ce serait déjà ça. Et ce serait beaucoup.

Avec la deuxième question, c'est le rôle de l'Etat qui était questionné. Et il était surprenant de constater avec quelle unanimité les participants à l'atelier ont souhaité que l'Etat joue un rôle bien plus actif dans la politique culturelle régionale. Au-delà de questions de financement, qui n'ont pas été abordées par l'atelier, il était ici question pour l'Etat d'un rôle de pilote des politiques culturelles. On souhaite que l'Etat encadre les initiatives particulières des communes, notamment en matière d'infrastructures. On demande à l'Etat de coordonner les politiques culturelles. On attend de lui qu'il planifie, organise, mette en place les conditions favorables à l'émergence d'une politique culturelle raisonnée, justement répartie sur tout le territoire régional.

Quant à la troisième question, elle a mis en évidence les contradictions inhérentes à la position des communes, partagées entre leur volonté de collaborer entre elles et la nécessaire prise en compte des intérêts locaux dans l'élaboration des projets culturels. L'importance de convaincre, d'expliquer, d'associer la population aux projets communaux a été mise en évidence : en ce sens, il est parfois délicat d'obtenir une majorité pour un projet qui semble lointain ou démesuré.

Alors qu'il devient primordial de penser à l'échelon régional – et tous les responsables le reconnaissent – il est en même temps crucial de ne pas se couper de sa population en l'obligeant à soutenir des projets qu'elle ne comprend pas. Là aussi il convient de travailler dans la confiance et la concertation, et cela prend du temps...

Un certain nombre de **pistes** ont été esquissées pour améliorer les relations entre les communes, la Ville et

l'Etat :

DIAPO 4

- La première piste traite du rôle du Groupe de concertation culturelle. Il est certain qu'aujourd'hui cette structure n'a pas encore les pouvoirs ni les compétences ni peut-être même la légitimité de ce qu'aurait pu être la Conférence culturelle. Devenir une véritable instance de décision réunissant les communes et le canton devrait être son ambition supérieure. À ce moment-là bien sûr se posera la question de la représentativité des communes au sein d'une telle structure. Valent-elles toutes une seule voix ? Faut-il établir une règle de représentativité basée sur la population résidente ou sur le pourcentage d'apport à la culture ? On notera que ces questions de représentativité ont été récemment abordées par l'ACG lors de sa refonte de la péréquation financière. C'est dire qu'elles sont d'actualité. L'idée a aussi été émise d'une participation des acteurs culturels à cette instance, mais cela semble contradictoire avec son statut d'organe décisionnel. Une idée à creuser néanmoins.
- Deuxième piste : mettre l'Etat en face de ses responsabilités et lui demander de jouer un rôle de coordinateur et de planificateur. Tous s'accordent sur cette nécessité d'avoir en face et « au-dessus » d'eux un interlocuteur ayant une vision d'ensemble et capable d'impartialité.
- Troisième piste : La création d'un « label » pour signaler l'intérêt régional de telle ou telle initiative culturelle dans une commune. Une idée à creuser qui pourrait faciliter la mise en commun des efforts et des ressources de plusieurs partenaires sur un même projet. Comment ce label serait décerné, et par qui, on n'y a pas réfléchi mais il y a là matière à discussion.
- Quatrième piste, qui ressemble à l'observatoire de la culture dont on parlait hier soir : encourager la récolte de données statistiques. Plutôt que d'un observatoire, il est ici question de mandats spécifiques, sur des domaines précis, qui pourraient être confiés à des équipes de professionnels, par exemple à l'université ou à l'Office cantonal de la statistique.

En résumé : les communes sont aujourd'hui des acteurs incontournables de la politique culturelle régionale. Il devient urgent de trouver la meilleure façon de les impliquer dans l'élaboration des projets et dans les décisions. Il est de même impératif d'encourager toutes les initiatives qui vont dans le sens d'une concertation entre communes, Ville et canton. Faute de quoi on sera vite exposés au danger d'éparpillement et de doublons, ainsi qu'à une paralysie pour ce qui est des grands équipements culturels. Merci.

2) LE RÔLE DU CANTON de GENÈVE (Florence Chappuis)

Nous avons donc consacré la séance du 26 mai 2008, tenue à Meyrin, à réfléchir au **rôle du canton** en matière de politique culturelle.

L'**insuffisance du rôle** du canton dans l'action culturelle a été soulignée au cours de toutes les séances de l'atelier.

Pourtant nous sommes tombés assez facilement d'accord sur les objectifs que pourrait poursuivre le canton :

Le canton devrait

- garantir les conditions-cadre d'une vie culturelle équitable, riche et diverses sur l'ensemble du canton et de son agglomération
- planifier et organiser l'emplacement des équipements culturels sur le territoire
- coordonner l'action des communes,
- garantir l'existence de conditions favorables à l'émergence des projets artistiques, à la relève et au rayonnement artistique.
- (permettre l'accès à la culture au plus grand nombre
- créer un lien avec l'éducation) ??

Ces objectifs sont par ailleurs énoncés (de façon plus ou moins explicite) par la **Loi cantonale sur l'encouragement à la culture**. Je rappelle que cette loi a été adoptée en 1996 déjà.

Nous avons donc une loi, une volonté commune, où est donc le problème ?

Et bien la réalité montre que le canton n'a pas les moyens de l'ambition qu'on lui prête. Je vais rapidement passer en revue les problèmes que l'on rencontre et qui conduisent à cette insuffisance :

- d'abord on déplore un manque de moyens financiers
 - le canton n'octroie que 23 millions d'aide directe aux acteurs culturels alors que la ville en consacre 60 mio (l'aide directe, ne prend pas en compte les fonctionnaires des institutions, du gd-théâtre, des bibliothèques, etc.)
 - ce qui représente 0.31 % du budget (ou 6% pour la ville et XXX pour la commune de XXX)
- on constate une disproportion des responsabilités attribuées au canton par rapport aux charges de la ville
 - en effet, 85% des charges culturelles reviennent à la ville
- le canton est peu représenté dans les conseils de fondation ou groupe des décisions
 - ainsi, il n'y a aucune représentation du canton dans le conseil de fondation du Grand Théâtre (cette représentation est directement liée aux instances de financement)
 - pour régler les questions liées à la Bâtie en 2006, 1 délégué du canton était présent (alors que la ville en comptait 2)
- on observe un manque de place de la culture dans les débats parlementaires et à l'exécutif
 - la culture pourrait être d'avantage un sujet de débat politique au niveau cantonal.
 - Il semble que Charles Beer ait été assez seul à se battre à l'Exécutif pour conserver la culture lors de la proposition du transfert des charges
- Enfin, il a été évoqué le manque de concertation entre la ville et le canton, voire la prise de positions unilatérales, ceci aboutissant parfois à des décisions peu compréhensibles.

Pour ce qui est des améliorations maintenant, car il y a également eu des **avancées** au niveau cantonal ces derniers temps :

- D'abord par 2 changements d'appellation de service :

- le SAC (service des activités culturelles) est devenu le SCC (service cantonal de la culture), et
- la *Commission de l'enseignement et de l'éducation* s'appelle désormais *Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture*.

Ces changements ont suscité quelques remarques (au cours de notre séance du 26 mai) et surtout le souhait qu'ils ne soient **pas seulement cosmétiques**.

- Ensuite, il y a eu la création d'une **délégation à la culture** par le conseil d'Etat, composé des magistrats David Hiller, Mark Muller et Charles Beer

(on profitera de la présence de Charles Beer plus tard pour lui demander de nous donner un état des avancements de cette délégation)

- Enfin, un projet de loi, d'origine socialiste, est actuellement en Commission au Grand Conseil. Il s'agit d'un projet proposant la **création d'un fond de soutien aux institutions culturelles**. (PL 10205)

Ces changements étant pour l'instant encore symbolique ou encore en état de gestation, L'Atelier a cherché des pistes pour savoir **comment renforcer le rôle du canton** au niveau culturel. Nous n'avons pas réfléchi en terme de finances (réflexion que nous avons laissée à l'atelier finances)

Les pistes de réflexion sont donc les suivantes:

Au niveau législatif, le Conseil d'Etat devrait publier un **règlement d'application** de la Loi cantonale sur la culture.

Le dernier article de la dite loi stipule (je cite):

Art. 8 Disposition d'exécution

Le Conseil d'Etat est chargé d'édicter les règlements d'application de la présente loi.

Cet exercice est attendu du Conseil d'Etat depuis 1996. 12 ans !

Publier un règlement d'application permettrait au Service cantonal de la culture, au Grand Conseil et à l'opinion de disposer d'une directive concrète en matière culturelle émanant de l'exécutif et de renforcer la reconnaissance et le travail du Service Cantonal de la culture.

*Une autre possibilité (gillet) consiste à réfléchir à un **concept d'orientation sur la culture** qui remplacerait l'actuelle loi cantonale sur la culture.*

Cet instrument permet une consultation entre tous les acteurs aussi bien privés que publics et est voté tous les 4 ans. Son avantage par rapport à la loi actuelle serait d'être régulièrement ré-examiné par le Grand Conseil, et est si besoin réadapté. Ce système encourage un débat public de fond régulier sur la politique cantonale de la culture.

Les participants ont largement discuté du **Conseil de la culture**, proposé par le Charles Beer lors de la 1^{ère} session du Forum en février. La volonté de rassembler les forces a été exprimée et répétée. On aimerait toutefois avoir des précisions sur ce Conseil : quelle serait sa forme, quelle en serait sa composition, (quelle sera) sa représentation, et (quelle sera) sa clé de répartition financière ?

Enfin, une proposition qui a été énoncée mais pas développée au cours de l'atelier : celle de créer une fondation romande des arts-vivants dans laquelle siègerait des représentants du monde culturel d'autres cantons romands et qui aurait un écho régional.

En conclusion, L'État devrait prendre la responsabilité de poser un cadre à la vie culturelle, et pas seulement sur le plan financier / cela sans attendre une augmentation de son budget.

3) LA GOUVERNANCE DE LA CULTURE AU NIVEAU TRANSFRONTALIER (Jorge Gajardo Muñoz)

DIAPO 1 (Carte de l'agglomération FVG) - La rencontre organisée le 16 juin par l'atelier à Saint-Julien avait pour but de rencontrer pour la première fois des acteurs importants du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. On était une trentaine, à peu près moitié moitié, provenant de Genève et des communes françaises toutes proches.

Dans le cadre de notre réflexion sur la gouvernance, il avait en effet paru important au RAAC d'aller voir de l'autre côté de la frontière ce qui était en train de se préparer.

Le projet d'agglomération comporte en effet un volet culturel dont on maîtrise mal les objectifs et les projets stratégiques qui se mettent progressivement en place.

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois concerne un bassin de 770'000 habitants du canton de Genève, la commune de Nyon et les communes françaises proches, dont Annemasse, Ferney, Divonne et Thonon. Ce projet devrait progressivement devenir une réalité politique en 2030. Il s'agit d'un projet de développement économique (transports, environnement, infrastructures, logements), mais le volet culturel a aussi son importance et on peut même dire que ses objectifs sont déjà définis et quelques projets stratégiques sont déjà en train d'être réalisés. Avec des opérations comme JazzContreband, le PasseDanse ou Colporteurs, on pourrait même dire que la coopération culturelle transfrontalière est déjà un fait, mais le projet culturel de l'agglomération est sensé englober ces exemples isolés de façon cohérente, avec une organisation, des administrations et de l'argent.

DIAPO 2 (Carte du territoire du Conseil du Léman) - Mais il faut savoir aussi que la coopération culturelle transfrontalière va bien au-delà du périmètre proche de Genève et que le projet culturel de l'agglomération, qui est officiellement porté par le petit Comité régional franco-genevois, est mis en oeuvre depuis 1994 en collaboration avec une instance bien plus grande, le Conseil du Léman.

Donc, quand nous parlons du volet culturel de l'agglomération, nous parlons d'un périmètre bien plus large et d'un bassin de population de presque deux millions d'habitants. Le CRFG et le CL travaillent sur un projet culturel qui potentiellement englobe les cantons du Valais, de Vaud, de Genève et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Deux millions d'habitants. Et jusqu'à présent, les milieux culturels n'ont jamais été consultés de manière systématique sur ses objectifs et ses projets.

Notre séance de Saint-Julien avait des ambitions limitées. En fait, il s'agissait juste de mettre le pied dans la porte, en posant une série de questions. Il nous appartient de décider s'il faut garder le pied dans la porte et si nos questions valent toujours la peine d'être posées.

Le projet de coopération culturelle de l'agglomération a trois objectifs :

- promouvoir la culture comme vecteur d'identité partagée
- promouvoir l'offre et l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants
- aboutir à une politique culturelle coordonnée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

À ce stade, nous nous demandons : que signifie la notion d'« identité partagée » du point de vue artistique, alors même que l'art peut légitimement être considéré comme un questionnement critique de la notion d'identité ? Quelles peuvent être les manifestations qui relèveraient d'un tel principe ? Il apparaît légitime de se demander aussi quelle politique culturelle « coordonnée » peut sortir de la première définition et quelle est l'offre culturelle qui sera promue par le projet d'agglomération.

Le projet culturel de l'agglomération est mis en oeuvre par un groupe de travail commun avec trois projets stratégiques, qu'on appelle, dans le jargon, des « fiches-action » :

- Créer un atlas culturel transfrontalier qui répertorie les infrastructures et entités culturelles sur le territoire
- engager une réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants existants ou futurs
- initier un événement fédérateur

Il y a une urgence à intervenir dans les projets stratégiques, parce qu'il ne s'agit plus seulement d'objectifs à long terme, mais de projets concrets qui peuvent contribuer à dessiner les contours d'une politique culturelle sur le long terme. Il faut savoir, par exemple que l'atlas transfrontalier est sensé fournir une image de la région afin de déterminer les lieux où vont s'implanter les équipements structurants.

C'est pourquoi, il importait de poser là aussi des questions : Qui, quelles structures seront inventoriées dans l'atlas ? Les grandes institutions, les lieux alternatifs, les zones occupées par des compagnies ? La cartographie d'un territoire est un *moment* de la vie de ce territoire. Un atlas ne risquera-t-il pas d'institutionnaliser une situation provisoire, de figer les lignes, de pérenniser les zones ? Alors même que les pratiques artistiques sont destinées à faire bouger les lignes et à recomposer les zones. Certes, l'atlas peut servir aux acteurs culturels à se connaître et à développer des réseaux. Mais le travail en commun ne se décrète pas statistiquement, sociologiquement ni politiquement. Le progrès procède par ruptures, antagonismes, luttes autant que par combinaisons et découvertes. Par ailleurs, il nous importe de participer à définir ce qu'est un équipement structurant, et ce que cela signifie de le labelliser ainsi, et dans quel but. Autre question. La vie culturelle d'une cité, en l'occurrence celle de l'agglomération, n'est-elle composée de projets fédérateurs ? Quelle est la place de la création indépendante, qui est, par définition, dérangeante, inattendue, intempestive ? Quels soutiens seraient encore possibles si nous parvenions à un relevé exact de l'existant et à une assignation générale des pratiques ?

Une première idée concrète sort de l'atelier : travailler à une nouvelle « fiche-action » destinée à aider la production indépendante dans tous les domaines artistiques à s'y retrouver. Dans un premier temps, il faudrait réaliser un schéma explicatif pour identifier et mettre en évidence les mécanismes de soutiens auxquels les artistes peuvent accéder directement pour réaliser des projets d'envergure régionale. Il faudra éventuellement en créer de nouveaux, par exemple des offres de résidence artistiques de part et d'autre de la frontière. Pour les acteurs culturels, il est stratégique aussi que la culture indépendante puisse exister et bouger sans intermédiaires à l'intérieur de l'agglomération.

Pour le reste, bien entendu, toutes nos questions n'ont pas trouvé réponse à Saint-Julien. Par contre, les responsables du projet d'agglomération n'ont pas fermé la porte. Au contraire, ils ont souhaité et nous ont demandé clairement de ne pas rester dehors. Cette attitude positive met le RAAC face à un défi : celui de prolonger son intérêt pour la gouvernance à l'échelle de l'agglomération en s'engageant activement dans le projet. Certes, il faut réfléchir aux modalités, associer à notre démarche les acteurs culturels actifs du côté français et les compagnies et artistes qui ont déjà une expérience de travail au niveau transfrontalier, mais d'ores et déjà, les artistes sont invités à constituer une délégation pour discuter régulièrement de nos questionnements et nos souhaits avec le groupe de travail « Pratiques culturelles », commun au comité régional franco-genevois et du Conseil du Léman.

Conclusion - Un participant assidu de notre atelier a relevé une évolution intéressante pour notre propos. Il suffit de revenir brièvement aux années septante pour se rappeler que la vie culturelle de Genève était circonscrite au centre de Genève. Depuis lors, Meyrin, Divonne, Saint-Genis, Saint-Julien, Ferney, abritent des espaces de production qui sont en train de changer les équilibres et la circulation des œuvres et des

publics. Il y a un mouvement qui se déplace du centre de gravité de Genève vers la périphérie. Dès lors, pour prendre la mesure de l'importance de l'enjeu transfrontalier de la culture, ce participant assidu nous recommandait de *penser* ce mouvement et penser *dans* ce mouvement. Il concluait ainsi : Le jour n'est peut-être plus très loin où nous verrons enfin la Ville de Ferney participer au financement du Grand Théâtre et les autorités genevoises s'investir dans le Château de Voltaire.

Conclusions de l'atelier sur la gouvernance culturelle (lues par Florence Chappuis)

Vous le savez : le RAAC souhaite que le Forum soit un « cadre ouvert pour penser une politique culturelle de dimension régionale, concertée, transparente, participative et respectueuse de celles et ceux qui la font vivre ». Lors de notre session de février nous avons entendu le conseiller d'État en charge du Département de l'instruction publique plaider pour une « entité où les acteurs culturels participent par délégation à un certain nombre de discussions, débats et décisions ».

C'est peu dire que ces paroles ne sont pas passées inaperçues et on peut dire que le RAAC a longtemps attendu d'en savoir plus sur cette intention. Nous aurions même souhaité l'approfondir dans l'atelier sur la gouvernance, qui comme vous le savez cherchait aussi des pistes pour améliorer la consultation des artistes. Mais en l'absence de nouvelles, ce thème est resté le plus souvent en suspens. On peut juste déplorer que les instances existantes, telles que le CRFG ou le Groupe de concertation des communes, qui sont des lieux de décision politique, ne prévoient pas de mécanisme de consultation des artistes sur les sujets dont ils traitent.

Et voilà, alors que nous avons déjà achevé nos travaux, que le conseiller d'État Beer et le conseiller administratif Mugny nous ont écrit pour nous informer de leur intention de créer un Conseil de la culture qui réunirait régulièrement des représentants des collectivités publiques et des représentants des artistes pour débattre des questions culturelles à Genève et sa région, et pour coordonner les attentes et les engagements en la matière. Quelles seront les attributions de ce conseil ? Que recouvre la notion de « coordination », des attentes et des engagements ? Nous attendons avec impatience les interventions des magistrats, cet après-midi, pour connaître mieux leurs intentions.

Quoi qu'il en soit, le RAAC et le forum ont ouvert une brèche symbolique que l'atelier sur la gouvernance a eu la tâche d'explorer. Le thème de la participation des artistes à la conception des politiques culturelles, dans des instances existantes comme le groupe de concertation des communes, ou à venir, comme le Conseil de la culture, est un sujet délicat, qui doit être mûrement réfléchi sur ses modalités. Les artistes sont mis face au défi de se choisir des représentants, des invitations sont posées sur la table pour aller discuter avec les décideurs. Il s'agira de jouer fin : certes, on laisse les décisions à ceux qui doivent décider, mais sans refuser de faire partie de la mécanique de la décision. En matière culturelle, cette situation est nouvelle. Il faut y réfléchir et peut-être aller voir ailleurs et apprendre comment font les autres secteurs sociaux pour régler leurs rapports avec les gouvernants.

Il faut le dire : cette situation est inconfortable mais salutaire. Elle résulte de la mobilisation des milieux culturels contre le transfert des charges, contre une décision arbitraire. Le RAAC est né de ce constat et de l'idée que l'arbitraire et l'opacité constituent des éléments de gouvernance insupportable. C'est pourquoi les pistes que l'atelier a exploré tendent à ce que les thèmes culturels soient débattus politiquement, et ouvertement. Le canton en a vraiment besoin, mais les instances comme le CRFG ou le groupe de concertation genevois en auront aussi à mesure que leur importance ira croissant. Dès lors, il nous importe que les façons dont les décisions sont prises, et les structures de développement des stratégies culturelles, soient claires.

Cette remarque ne vaut pas seulement pour les niveaux stratégiques et politiques. Elle vaut bien sûr aussi pour les niveaux plus opératifs, liés à l'administration de la culture par les pouvoirs publics. Lors de notre dernière séance, le 15 septembre nous avons brièvement débattu du malaise des rapports quotidiens entre les acteurs culturels et les administrations. Les crises récentes, comme celle de La Bâtie, ont laissé croire à certains que les fondations sont devenues un mécanisme qui sert à la mise sous tutelle des structures associatives. Nous n'avons fait qu'effleurer le sujet. Le débat est loin d'être clos

La politique culturelle a besoin de clarté, dans sa conception, dans son organisation et aussi dans sa gestion.

Ce sera notre conclusion.